

Assemblée Générale Extraordinaire

du

Club de Go de Poitiers

9 octobre 2007

Présents : 10 membres du Club

Représentés par pouvoir : 5 membres

(sur un total de 21 membres)

Ouverture des débats à 21h00.

Un point unique à l'ordre du jour, portant sur la modification des statuts de l'association, selon le projet communiqué à l'avance (à l'exception d'une modification de dernière minute, la suppression d'un alinéa de l'article 11.4, en contradiction avec l'article 10.7).

Les modifications sont présentées, discutées et mises au vote, successivement, article par article. Toutes les propositions de modifications sont adoptées à l'unanimité.

Clôture de l'AG à 22h00.

Jean-François Thovert,
Erick Maîtreheu,

Président de l'association et président de séance
Trésorier de l'association et secrétaire de séance

Annexe: Nouveaux statuts de l'association, dorénavant nommée "Club de Go du Poitou" (également consultables à http://poitiers.jeudego.org/_private/Statuts_86Po.pdf).

Club de Go du Poitou – Statuts

Article 1: Denomination

Il est formé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre: Club de Go du Poitou.

Article 2 : Objet

Cette association a pour but la diffusion et la pratique du jeu de go. Pour cela,

- elle fait fonctionner un ou plusieurs cercles ouverts aux joueurs de go,
- elle leur fournit le matériel nécessaire à la pratique du jeu,
- elle élabore et diffuse les informations et les documents pédagogiques utiles pour améliorer la connaissance du jeu,
- elle accueille toute personne désireuse de jouer ou d'apprendre à jouer au go.

Cette association pourra également participer à des activités de promotion du jeu auprès du grand public et à des actions de formation dans les milieux scolaires et universitaires. Elle assure l'organisation de rencontres et de tournois, ainsi que l'accueil des participants.

Article 3 : Siège

Le siège social est fixé à Poitiers. Il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration.

Article 4 : Durée

La durée de l'association est illimitée.

Article 5: Affiliation

L'association est affiliée à la Fédération Française de Go, directement ou indirectement via son adhésion à la Ligue de Go de l'Ouest, selon l'organisation adoptée par ces instances, et s'engage à se conformer à leurs statuts et règlements intérieurs.

Article 6 : Composition

L'association se compose de membres titulaires et de membres associés, selon qu'ils sont titulaires ou non d'une licence fédérale, et ayant adhéré aux présents statuts.

- Sont membres titulaires ceux qui ont réglé la cotisation annuelle fixée par le règlement intérieur et qui sont titulaires d'une licence fédérale en cours de validité.
- Sont membres associés ceux qui participent aux activités du club et ont réglé la cotisation annuelle fixée par le règlement intérieur.

Article 7 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par démission, décès, non-paiement de la cotisation annuelle, ou radiation prononcée par le conseil d'administration pour motif grave. Dans ce cas, l'intéressé sera invité au préalable à présenter ses explications devant le conseil d'administration.

Article 8 : Ressources-

Les ressources de l'association comprennent

- les intérêts et revenus des biens et valeurs appartenant à l'association;
- le montant des droits d'entrée et des cotisations;
- les sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association;
- les subventions de l'Etat et des collectivités publiques;
- les ressources créées à titre exceptionnel, les dons de particuliers et les versements d'organismes privés;
- les recettes faites dans le cadre de manifestations organisées par club;
- toute autre ressource prévue par les textes.

Article 9 : Responsabilité Pécuniaire

Le patrimoine de l'association répond seul des engagements contractés par elle et aucun des membres du conseil d'administration ne pourra en être tenu responsable.

Article 10 : Conseil D'administration

10.1. L'association est administrée par un conseil comprenant au moins trois membres élus en assemblée générale. Le conseil est renouvelé intégralement à chaque assemblée générale. Sont éligibles tous les membres titulaires de l'association âgés de plus de seize ans. Les membres sortants sont rééligibles.

10.2. En cas de vacance, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé au remplacement définitif par la première assemblée générale.

10.3. Le conseil d'administration élit parmi ses membres majeurs un bureau composé d'au moins trois personnes dont un président, un trésorier et un secrétaire. Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Le conseil d'administration peut élire à tout moment un nouveau bureau.

10.4. Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande d'un de ses membres. La présence de la moitié au moins de ses membres dont au moins un membre du bureau est nécessaire pour la validité des délibérations du conseil. Les décisions sont prises à la majorité simple. Le membre du bureau le plus élevé dans l'ordre hiérarchique défini au §3 du présent article préside la réunion et en cas de partage égal des voix la sienne est prépondérante. Il est tenu procès verbal des séances.

10.5. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres le représentant de l'association aux assemblées générales de la Ligue de Go de l'Ouest ou de la Fédération Française de Go.

10.6. Le conseil peut déléguer sous sa responsabilité certains pouvoirs à une instance qui lui est extérieure.

10.7. Le conseil d'administration établit un règlement intérieur, destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne du club.

Article 11: Assemblée Générale

- 11.1 L'assemblée générale de l'association comprend tous les membres, titulaires ou associés, de l'association. Chaque membre titulaire présent dispose d'une voix en toutes circonstances, plus une voix pour chaque procuration dont il est porteur. Un droit de vote peut être attribué par le CA aux membres associés, pour les décisions ne portant pas sur la vie fédérale ou sur les statuts de l'association.
- 11.2 Une assemblée générale peut être convoquée par le président. Sur la demande d'un membre du bureau ou d'un tiers au moins des membres titulaires, le président doit convoquer une assemblée générale.
- 11.3 Elle est annoncée deux semaines au moins avant la date fixée par le bureau. La convocation comprend l'ordre du jour, le lieu et l'heure de l'assemblée. L'ordre du jour peut être complété par les membres par courrier au conseil d'administration au moins une semaine avant l'assemblée générale.
- 11.4 L'assemblée générale respecte l'ordre suivant :
- elle vérifie que le quorum est atteint,
 - elle élit un président de séance (par défaut, le président en exercice)
 - elle élit un secrétaire de séance chargé du procès-verbal
 - elle délibère éventuellement sur la modification des statuts ou la dissolution de l'association,
 - elle entend les rapports sur la situation morale et la situation financière de l'association ; le trésorier met les comptes complets à la disposition de l'assemblée générale,
 - elle entend les rapports sur la gestion du conseil d'administration,
 - elle délibère sur les questions inscrites à l'ordre du jour,
 - elle approuve le rapport moral et les comptes de l'exercice clos,
 - elle pourvoit au renouvellement du conseil d'administration
- 11.5 Les délibérations et les décisions de l'assemblée générale sont validées par la majorité simple des membres présents ou représentés à condition qu'un tiers au moins des membres titulaires de l'association soient présents ou représentés. Les membres associés n'entrent pas dans le calcul du quorum.
- 11.6 Les délibérations et les décisions de l'assemblée générale concernant la modification des statuts ou la dissolution de l'association sont validées par la majorité des deux tiers des membres titulaires présents ou représentés à condition que la moitié au moins des membres titulaires soient présents ou représentés.
- 11.7 En cas d'impossibilité d'atteindre le quorum, le président pourra convoquer immédiatement une seconde assemblée générale, qui pourra valablement délibérer sans condition de quorum sur le même ordre du jour.
- 11.8 Il sera tenu procès-verbal de l'assemblée générale. Ce procès-verbal sera signé par le président, et par l'ancien président en cas d'élection, et sera affiché dans un délai de quinze jours et pendant un mois au moins.
- 11.9 Un membre peut se faire représenter aux assemblées générales en remettant un pouvoir portant son nom, son prénom, le nom du représentant, la date de l'assemblée générale concernée et sa signature. Un membre ne peut représenter plus de quatre membres outre lui même.
- 11.10 Les scrutins ont lieu à main levée sauf si un au moins des membres présents demande un scrutin secret.

Article 12 : Communication

Tout document concernant l'association est mis à la disposition des membres de l'association sur simple demande. Dans la mesure du possible, l'essentiel de la communication interne à l'association et la publication des documents se fera par voie électronique, selon les canaux définis au règlement intérieur.

Article 13: Dissolution

La dissolution peut être prononcée en assemblée générale suivant les modalités prévues par l'article 11.6.

Elle est automatique dans le cas où l'assemblée générale constate la carence de candidatures au conseil d'administration et est dans l'impossibilité de pourvoir ce conseil après deux assemblées consécutives.

En cas de dissolution, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par l'assemblée générale et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

Fait à Poitiers, le 9 octobre 2007

Assemblée Générale du Club de Go du Poitou

9 octobre 2007

Ouverture des débats à 22h00.

1. Constatation du quorum: 10 membres présents et 5 membres représentés. Avec 15 membres présents ou représentés sur un total de 21, les conditions de quorum sont satisfaites.
2. J.-F. Thovert et E. Maîtreheu, respectivement président et trésorier de l'association, sont élus président et secrétaire de séance.
3. Le rapport moral présenté par le président sortant est approuvé à l'unanimité. Le rapport financier présenté par le trésorier sortant est approuvé à l'unanimité.
4. Questions diverses:
 - La question de la possibilité d'une aide financière de la part du club à des joueurs qui se déplacent pour participer à des tournois est soulevée. Pas d'opposition de principe, mais les revenus de l'association qui se limitent aux cotisations (actuellement plein tarif 10€ et tarif réduit 5€) ne permettent pas d'envisager une contribution significative. La question pourra être rediscutée ultérieurement selon l'état de la trésorerie.
 - L'organisation du prochain tournoi de Poitiers est évoquée. La première et principale difficulté à résoudre est de trouver un lieu d'accueil, adapté et pas trop cher. Le Local était parfait de ce point de vue, mais dans l'état de nos relations (officiellement inexistantes) avec la MCL, il ne présente pas une fiabilité suffisante, comme nous en avons fait la triste expérience cette année. Tout est envisageable, chacun est invité à faire ses propositions, s'il a vent d'une possibilité.
5. Renouvellement du conseil d'administration. Le nouveau CA, élu à l'unanimité, est composé de:
 - Florent Bonneval
 - Mehdi Favard
 - Benoît Gateau
 - Jean-Luc Lemoine
 - Erick Maîtreheu
 - Jean-François Thovert

Le CA procède immédiatement à l'élection en son sein du bureau, composé de:

- | | |
|--------------------|------------|
| - Benoît Gateau | Président |
| - Erick Maîtreheu | Trésorier |
| - Florent Bonneval | Secrétaire |

Clôture de l'AG à 23h20.

Jean-François Thovert,	Président de séance
Erick Maîtreheu,	Secrétaire de séance

Annexes: Rapports moral et financier, également consultables en ligne sur le site internet du club: http://poitiers.jeudego.org/private/RM_2007_86Po.pdf
http://poitiers.jeudego.org/private/RF_2007_86Po.pdf

Rapport Moral

Club de Go de Poitiers

2001-2007

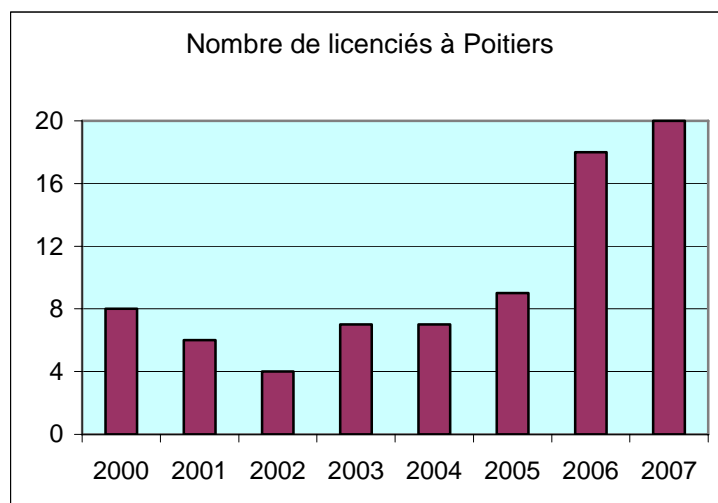
Depuis la fondation de l'association, le 31 mai 2001, aucune AG formelle n'a été tenue et le bureau n'a jamais été renouvelé. Pendant assez longtemps, nous étions si peu nombreux que ce n'était guère nécessaire, toutes les décisions pouvaient se discuter et se prendre chaque mardi soir dans quelque chose qui ressemblait à une AG, et il n'y avait pas de cotisations donc pas de budget officiel à gérer. Tout ça n'est plus tout à fait vrai. Depuis deux ans nous sommes nettement plus nombreux, et il paraît souhaitable que d'autres puissent assumer leur soif de responsabilité. C'est donc une bonne occasion pour faire un peu le point.

Quelques repères chronologiques:

mai 2001	Création de l'association (un club existait auparavant, merci Chantal et Laurent, mais sans le statut d'association)
juin 2001	Rencontre amicale, Bois de St Pierre
mars 2003	Organisation du second tour du championnat de France
septembre 2005	lancement des tournois internes (3 par ans)
septembre 2005	Ouverture de la salle sur KGS
février 2006	Création du site web
mai 2006	1 ^{er} tournoi de Poitiers
août 2006	Changement de lieu, Rugby Bar → Cod Bar
février 2007	Rencontre avec Tours à Ingrandes
juillet 2007	20 licenciés!

Beaucoup de nouveautés ces deux dernières années: la salle sur KGS et le site web expliquent probablement en grande partie l'augmentation de la fréquentation, qui en retour a permis l'organisation du 1^{er} tournoi de Poitiers et la tenue de tournois internes réguliers, qui fournissent à leur tour une bonne raison aux joueurs de prendre leur licence, ce qui fait de nous un des "gros" clubs de la ligue de l'ouest.

Evolution du nombre de licenciés:



La courbe parle d'elle-même. L'accroissement en 2006 et 2007 repose beaucoup sur l'arrivée de jeunes joueurs (et qui progressent vite, les bougres), ce qui est aussi un point positif, prometteur pour les années à venir. Si on regarde plus dans le détail, on observe un bon taux de renouvellement des licences, de l'ordre de 3 sur 4.

Année:	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de licenciés:	8	6	4	7	7	9	18	20
AIGOUY								
GAJDOS								
MAITREHEU E.								
RIO								
WU								
THOVERT J.-F.								
LEMOINE								
LIU								
JEZEQUEL								
KIM								
HARNACK								
DOUBOVY								
BONNEVAL								
MATTIVI								
FOUCHEREAU								
BONNEAU								
MAURICE								
THOVERT A.								
MAITREHEU B.								
LEWIS MOUNET-SULLY								
GATEAU								
COSSARD								
LE CORRE								
GRANJON								
ENG								
PREVOST								
FAVARD								
LACROIX								
MOUTON B.								
MOUTON G.								
GRANGEREAU								
LAHLAF								
PAILLE								
DUMASDELAGE								
BELLETT								

taux de renouvellement

50% 50% 100% 71% 71% 89% 72%

nouveaux licenciés

2 1 3 2 4 10 7

Vie du club:

La fréquentation du club est très bonne, il est rare qu'on soit moins d'une dizaine le mardi soir, même au cœur de l'été. A noter que la salle sur KGS est aussi très fréquentée, durant toute la semaine.

La participation à d'autres manifestations est plus mitigée. Il y a toujours pas mal de monde au stand du club à la journée des associations de Poitiers, c'est sympa; peu de succès pour la soirée avec Ordalie; bonne participation au tournoi amical à Limoges, mais moins qu'on aurait pu attendre à la rencontres avec Tours, à Ingrandes.

Le taux de participation aux diverses compétitions officielles est honorable, mais fait apparaître un comportement un peu casanier.

Participation à des tournois (par année scolaire)	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Participants Tour 1 du Champ. Fr		5	7(*)	0	13	17
Participants Tour 2 du Champ. Fr	3	5(#)	0	0	3	2
Joueurs ayant participé aux tournois internes	-	-	-	-	18	19
Parties dans les tournois internes	-	-	-	-	119	75
parties jouées par joueur					6.6	3.9
Participations à d'autres tournois		7	5	8	27	14

(*) joué avec Tours, 10 participants
 (#) organisé par Poitiers

La participation au premier tour du championnat de France est excellente, et nous permettrait d'envoyer beaucoup de représentants au second tour... mais on manque de volontaires pour faire le déplacement.

Les tournois internes, tenus chaque trimestre depuis la rentrée 2005, sont un des principaux éléments d'animation. Tout le monde y participe, c'est très bien... mais plus modérément en 2007, où on est retombé à moins de 4 parties par an et par joueur. C'est peut-être dû à la difficulté de fixer des handicaps appropriés avec autant de joueurs qui progressent vite, et dont le niveau à l'échelle FFG ne suit pas. Pour ça, la solution est simple, jouez des tournois, et de préférence à l'extérieur!

La participation aux autres tournois est honorable sans plus. Il y a eu un pic en 2006, grâce au tournoi organisé à Poitiers. En 2006/2007, dix joueurs se sont déplacés, deux fois pour 4 d'entre eux. Bravo à eux, mais c'est un peu juste pour démontrer au reste du monde les sommets atteints par le go poitevin, et insuffisant pour que les progrès puissent se traduire par la progression correspondante à l'échelle FFG.

Communication:

Deux lieux où les joueurs sont en contact très fréquent, le club lui-même bien sûr, et sa salle sur KGS, où beaucoup d'échanges ont lieu, en particulier avec beaucoup de joueurs qui ne fréquentent pas le club (trop jeunes, trop loin, pas disponibles, ou autres raisons parfaitement honorables), ce qui est excellent.

L'association a deux organes de communication "officiels", mis en place début 2006: le site web (<http://poitiers.jeudego.org>), et la liste de diffusion poitou@jeudego.org. A noter que pour contacter le bureau de l'association, il faut écrire à 86po@jeudego.org.

Le site web est un media à sens unique. Toutes les annonces y sont données, vous pouvez y retrouver les actualités, documents officiels, archives depuis sa création, etc. Pour ceux que ça intéresse, les statistiques de fréquentations se trouvent là: <http://poitiers.jeudego.org/stats/> (et le mode d'emploi là: <http://ffg.jeudego.org/informations/officiel/site.php#statsSite>). On y apprend que le site a été visité 8000 dans les 12 derniers mois, qu'environ 10% des visites viennent des US, et qu'on vient régulièrement nous voir de Suède...

A l'inverse, la liste de diffusion se veut un media interactif. Elle est utilisée par le bureau pour diffuser des informations à tous les abonnés, mais il faut rappeler que tous les abonnés ont également la possibilité de l'employer pour communiquer avec tous les autres, ce dont ils ne tirent hélas que très peu parti. A noter que la liste n'est pas réservée aux membres du club, elle est ouverte à tous ceux qui s'intéressent au go dans la région. Pour s'y abonner, il suffit d'aller voir: <https://admin.jeudego.org/mailman/listinfo/poitou>.

Tournoi de Poitiers:

Poitiers avait organisé quelques manifestations non officielles par le passé (rencontres amicales en 2000 et 2001), ainsi que le second tour du championnat de France en 2003.

Le premier tournoi officiel a eu lieu en mai 2006, et a été un succès. Participation très satisfaisante pour une première édition (14 locaux, 19 extérieurs), pas de problèmes d'organisation (du moins pendant le tournoi; il y avait eu des péripéties auparavant dans la recherche d'un local), un grand merci à tous ceux qui y ont contribué. Le local donnait parfaite satisfaction, le sentiment général des participants était positif.

L'édition 2007, prévue dans les mêmes conditions (même lieu, même période, même type d'organisation) a dû être annulée pour un problème de salle au dernier moment, trop tard pour qu'on puisse trouver une solution de remplacement, dans une période encombrée par d'autres manifestations et les ponts du mois de mai.

C'est très regrettable, et il serait dommage que ça brise la dynamique initiée par l'édition 2006. Le problème vient de l'absence de lien officiel avec la MCL de Poitiers, auprès de qui Ordalie jouait pour nous le rôle d'intermédiaire (ce dont nous les remercions). Nous n'étions donc en rien prioritaires, et au dernier moment la date que nous avions retenue a été réquisitionnée au profit d'un autre événement organisé par un partenaire officiel de la MCL. Il faudrait trouver pour l'avenir une autre solution, plus fiable, soit avec un autre lieu, soit avec un arrangement plus formel.

Orientations:

Sans préjuger de la ligne de conduite qui émergera de la prochaine AG et que le nouveau bureau mettra en place, les objectifs suivants paraissent judicieux:

- maintenir (éventuellement développer) le nombre d'adhérents, et le taux effectif de fréquentation du club;
- pour cela, assurer une animation, dont les tournois internes sont un élément important, mais toutes autres idées sont les bienvenues;
- maintenir de bons outils de communication (site web vivant, salle KGS, notamment);
- maintenir des relations suivies avec les clubs voisins, et avec la ligue;
- développer la participation aux manifestations officielles, en clair aller jouer à l'extérieur;
- trouver si possible une solution pérenne pour l'organisation d'un tournoi à Poitiers.

J.-F. Thovet
Président sortant

Rapport Financier

Club de Go de Poitiers

2001-2007

Le rapport est très succinct, puisque jusqu'à l'année dernière l'association fonctionnait sans cotisations. Il n'y avait donc pas de budget à rapporter. De temps en temps, quelques uns se cotisaient pour acheter deux ou trois jeux, et le trésorier avait comme charge principale la gestion des licences et la perception des cotisations destinées à la ligue et à la fédération.

Durant l'année 2005/2006, la principale opération financière a été l'organisation du tournoi de Poitiers, dont le solde bénéficiaire a permis de financer l'achat de matériel (jeux et pendules). Toutefois, les incertitudes pendant cette organisation ont fait ressentir le besoin de disposer d'un petit fond de roulement, pour faire face aux dépenses anticipées, et pour éponger un éventuel solde déficitaire. Il a donc été décidé de percevoir pour la première fois en 2006/2007 une cotisation destinée au club, en sus des parts pour la ligue et la fédération, lors de la prise d'une licence. Ce dispositif est maintenu pour l'exercice à venir.

Comme le tournoi 2007 n'a finalement pas eu lieu et qu'on n'a pas eu à renouveler de matériel, le bilan financier s'établit simplement ainsi:

Solde antérieur:	+ 51 €
Cotisations 2007	+ 135 €
Frais d'organisation de la journée à Ingrandes	- 40 €
Solde fin septembre 2007	+ 146 €

On peut ajouter à cela l'inventaire suivant, du matériel disponible et entreposé au CodBar:

4	pendules
6	gobans bois 19x19 (dont 2 en bon état, 2 passables, 2 en très mauvais état)
4	gobans PVC 19x19 en bon état
4	gobans bois 13x13 / 9/9
11	jeux de pierres

Erick Maîtreheu
Trésorier